

## Acquisition de parcelles à Mme Bluette BOURGOIN, Chemin du Fort de Planoise

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Mme Bluette BOURGOIN a sollicité la Ville de Besançon afin de lui proposer l'acquisition des parcelles cadastrées section LP n° 73, LN n° 1 et 2 et LO n° 1, sises chemin du Fort de Planoise.

Ces parcelles, d'une surface totale de 5 338 m<sup>2</sup> sont classées en zone N du PLU.

La Ville est déjà propriétaire de plusieurs parcelles qui jouxtent celles proposées par Mme BOURGOIN.

L'ensemble ainsi constitué permettra une gestion plus homogène et rationnelle des parcelles communales de la colline de Planoise (espaces naturels et forêt) en réduisant le morcellement et en augmentant la maîtrise foncière des parcelles situées en bord de route. La poursuite des aménagements socio-écologiques initiés en 2008 sur la colline (création de sentiers, etc.) sera facilitée.

Un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition à Mme BOURGOIN des parcelles LP n° 73, LN n° 1 et 2 et LO n° 1 au prix de 10 000 € (soit 1,87 €/m<sup>2</sup>)
- prise en charge des frais d'acte par la Ville.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824/2111.501CS 30100.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.*